



Suite à l'interpellation de l'UNEF, la ministre recule et gel les frais d'inscription !

La ministre de l'enseignement supérieur a annoncé ce mardi le gel des frais d'inscription pour l'année 2020-2021. Cette annonce, répond à la demande de l'UNEF et va à contre sens de la communication faite par la DGESIP (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) aux établissements la semaine précédente annonçant une augmentation de 1,2% des frais d'inscription, hausse touchant d'autant plus durement les étudiant·e·s étranger·e·s.

Un rétropédalage nécessaire faisant suite à l'interpellation de l'UNEF

Le 19 mai, la ministre, Frédérique Vidal a donc rétropédalé lors d'une audition à l'assemblée nationale en annonçant le gel des frais d'inscription et donc la suspension de l'arrêté du 19 avril 2019 pour cette année. L'UNEF salue ce rétropédalage nécessaire face à l'explosion de la précarité étudiante. Alors que les étudiant·e·s ont fait face à une augmentation des dépenses (avec la fermeture de la restauration universitaire permettant l'accès à un repas à tarif social) et une perte de revenu (avec la perte d'emploi et de stages), payer les frais d'inscription sera déjà difficile pour beaucoup. Cette augmentation aurait ainsi eu un impact fort sur l'accès de tou·te·s à l'enseignement supérieur comme le rappelait l'UNEF en exigeant la suspension de cette mesure pour l'année 2020-2021. **Cependant, l'arrêté imposant ce gel n'est lui pas encore sorti pour rectifier la communication de la DGESIP, l'UNEF invite le ministère de l'enseignement supérieur à le faire dans les plus brefs délais.**

Un gel annuel insuffisant pour répondre à l'urgence

Ce gel reste néanmoins insuffisant tout d'abord parce qu'il ne s'applique que pour l'année 2020-2021. La précarité étudiante s'était déjà aggravée bien avant la crise du covid 19 et, sans mise en protection sociale réelle des jeunes, elle lui survivra. **Les frais d'inscription ne peuvent ainsi pas continuer à être indexés sur l'inflation** alors que dans le même temps les bourses ne le sont pas et les APL ne sont plus indexé sur l'indice de révisions des loyers depuis 2018. Par ailleurs, les étudiant·e·s étranger·e·s doivent aujourd'hui payer 16 fois plus que les français·e·s. **Si l'immense majorité des établissements n'ont pas appliqué cette augmentation en 2019-2020, des augmentations locales des frais d'inscription des étudiant·e·s étranger·e·s pourraient être décidé.**

Il faut une réforme d'ampleur des bourses pour agir efficacement contre la précarité étudiante

Alors qu'un étudiant·e·s sur deux travaille pour financer ses études, le salariat étudiant est la première cause d'échec à l'université. Les étudiant·e·s méritent mieux que des cafouillages, il faut des mesures d'ampleur pour répondre à une situation particulièrement dégradée depuis plusieurs années. **Cela doit passer par une réforme en profondeur de notre système d'aides sociales aujourd'hui aussi injuste** (73% n'y ont pas accès), **qu'insuffisant** (les bourses sont largement en-dessous du seuil de pauvreté) **mais également infantilisant** (tout étant calculé sur les revenus de nos parents) **et incohérent** (la demie-part fiscal favorisant en réalité les familles les plus aisées).

Par ailleurs, l'UNEF revendique également :

- **L'abrogation de l'arrêté du 19 avril 2019 désindexant ainsi les frais d'inscription de l'inflation et supprimant les droits différenciés pour les étudiant·e·s étranger·e·s hors UE**
- **La baisse des frais d'inscription pour l'ensemble des étudiant·e·s**
- **L'indexation des bourses sur l'inflation**
- **Le gel du prix de la restauration universitaire pour l'année 2020-2021**
- **Le prolongement des bourses sur critères sociaux en juillet et août.**

Elisabeth ABANDA AYISSI
Attachée de presse de l'UNEF
06.03.55.45.28
[**presse@unef.fr**](mailto:presse@unef.fr)